



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 06/2021

Sécurité informatique
Réponses de la Municipalité
aux questions du Conseiller communal Yves Kazemi



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Le 9 septembre, le Conseiller communal Yves Kazemi a posé des questions à la Municipalité au sujet de la sécurité informatique, en lien avec le piratage massif qu'a subi la commune de Rolle. Comme souhaité, la Municipalité complète par écrit la réponse orale faite lors du Conseil communal du 13 septembre.

Sur conseil de notre hébergeur, la présente réponse reste volontairement vague, tant sur le détail des mesures que sur les noms de nos prestataires. En effet, un des meilleurs moyens de protéger ses infrastructures informatiques est la discrétion. La Municipalité tiendra en revanche tous les détails à la disposition de la Commission de gestion.

Remarque générale

Le piratage massif de la commune de Rolle, les circonstances de sa révélation et ses conséquences ont, à juste titre, inquiété bon nombre d'habitantes et d'habitants des communes vaudoises. Soucieuse de garantir la meilleure sécurité possible, la Municipalité de Bourg-en-Lavaux a rapidement pris des mesures pour renforcer la sécurité informatique de notre commune, bien que les mesures existantes offrent un niveau de sécurité déjà élevé. Il faut dire que la sécurité informatique a toujours été une préoccupation de la Municipalité, qui n'a pas attendu la vague de piratages en cours pour prendre des mesures efficaces.

Cela dit, en matière de sécurité informatique, le risque zéro n'existe pas. Même avec des mesures de sécurité correspondant aux meilleurs standards en vigueur et à l'état de la technique le plus avancé, une faille pouvant être exploitée ne peut jamais être exclue. Par ailleurs, les techniques de piratage sont chaque jour plus sophistiquées et les personnes et organisations capables de les utiliser à des fins malveillantes chaque jour plus aguerries. Enfin, et c'est le point le plus important, même une sécurité informatique irréprochable peut être réduite à néant par la négligence des utilisateurs-trices. Des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale (ou d'autres personnes bénéficiant de droits d'accès à nos infrastructures informatiques) peuvent ouvrir une brèche dans les défenses sans s'en rendre compte. Quant aux habitant-e-s, il leur arrive de transmettre des informations qui ne devraient pas l'être par des canaux informatiques non sécurisés (comme les courriels). Plus que jamais, la sécurité informatique est donc l'affaire de toutes et tous.

Réponses aux questions

1) Quelle est la situation actuelle de notre commune sur le plan de la sécurité informatique ?

Suite aux révélations de Rolle, la Municipalité a rencontré notre hébergeur pour faire le point sur la sécurité informatique. Ce dernier nous donne entière satisfaction et dispose d'infrastructures qui correspondent aux meilleurs standards en la matière. Par exemples,



nos données ne sont pas stockées par la commune, mais chez notre hébergeur, dans un environnement privé et cloisonné, dans des endroits géographiquement distincts. Certaines sauvegardes sont sur des supports physiques. Notre hébergeur collabore avec de nombreuses collectivités publiques et entreprises qui prennent aussi la sécurité des données très au sérieux (p. ex. en raison du secret médical, du secret-défense ou des secrets d'affaires). La sécurité actuelle est jugée bonne, mais certaines choses peuvent être améliorées. Une analyse détaillée des mesures à prendre est en cours. Elles seront mises en œuvre dès que possible. Ces mesures auront certainement un coût qu'il est pour l'instant difficile de chiffrer ; un montant sera prévu au budget 2022.

2) La commune dispose-t-elle des moyens et ressources nécessaires pour prévenir à une attaque informatique de l'ampleur de celle que vient de subir la commune de Rolle ?

La Municipalité prend très au sérieux les menaces qui planent sur la sécurité informatique des collectivités publiques. Elle a pris ou va prendre toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour garantir la meilleure sécurité informatique possible. Pour cela, elle fait appel à toutes les compétences externes nécessaires.

Si nous devons faire face à un piratage, notre hébergeur nous assure que nous pourrions récupérer les données (régulièrement sauvegardées) dans un délai raisonnable. Relevons toutefois que, face à une perte de données aussi massive que celle de Rolle, une commune comme Bourg-en-Lavaux risquerait d'être tout aussi désarmée. L'affaire du chlorothalonil a toutefois démontré que la Municipalité n'hésite jamais à informer rapidement et clairement la population en cas de problème grave. Au cas où nous devrions subir un problème (informatique ou autre) d'une telle ampleur, la Municipalité s'engage par avance à faire preuve de transparence et à apporter le soutien nécessaire aux personnes concernées.

3) Quelles sont les mesures envisagées à court et moyen termes pour renforcer la protection et la sécurité de l'informatique communal ?

La principale mesure mise en œuvre à court terme a été une sensibilisation accrue du personnel communal. Une lettre municipale lui a été adressée pour rappeler les règles élémentaires de la sécurité informatique, les dangers du hameçonnage (*phishing*) et de l'ingénierie sociale. La Municipalité a également exigé que les mots de passe soient modifiés et rappelé que l'adresse électronique professionnelle ne doit en aucun cas être utilisée pour accéder aux réseaux sociaux, aux sites de commerce en ligne ou à d'autres prestations sans lien avec l'activité professionnelle.

Comme évoqué dans l'introduction, la Municipalité ne communiquera pas sur les autres mesures en cours d'examen, mais donnera volontiers à la Commission de gestion toutes les informations qu'elle souhaitera.



Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti